

## **Denonce saisie attribution**

## Par toto84300, le 27/06/2018 à 14:04

Bonjour,

je viens de recevoir un document pour retirer un acte pour "denonce saisie-attribution" chez un huissier.

Agissant en vertu:

d'une requete et d'une ordonnance d'injonction de payer rendue par le tribunal d'instance de poissy le 13.09.2005.

Rendue executoire le 17.11.2005.

Quelle est la date de prescription. Merci

## Par youris, le 27/06/2018 à 14:44

Bonjour,

Sans plus d'information, l'ordonnance était à priori exécutoire jusqu'au 19 juin 2018.

L'huissier pouvait donc effectuer une saisie jusqu'à cette date.

Vous pouvez contester cette saisie devant le juge de l'exécution.

Salutations